



Genève, le 2 octobre 2019

## Communiqué de presse

### L'Hospice général salue le plan d'action sur les RMNA de la délégation du Conseil d'Etat à la migration

L'Hospice général se réjouit de la mise en place de ce plan d'action visant à élaborer, d'ici à la fin de l'année, un dispositif de prise en charge coordonné des jeunes migrants de 16 à 25 ans. Une décision qui rejoint la volonté de disposer d'une politique cantonale qui distribue les responsabilités entre les acteurs en fonction des besoins et des nécessités des jeunes ; volonté plusieurs fois exprimée par l'institution, notamment devant la Cour des comptes et aux Assises sur la prise en charge des mineurs en mai dernier.

Se basant sur les recommandations de la Cour des comptes dans son audit de février 2018 et sur l'étude de la HETS\* publiée ce jour, la délégation à la migration, composée de la conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et des conseillers d'Etat en charge de la cohésion sociale (DCS) et en charge de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), a convenu d'un plan d'action impliquant la coordination des trois départements et décliné en trois volets:

- **L'hébergement** (sous l'égide du DCS): revoir le lieu de vie et les modalités d'hébergement des RMNA et ex-RMNA de 16 à 25 ans.
- **La formation** (sous l'égide du DIP) : proposer des mesures pour favoriser la formation et l'insertion professionnelle de ces jeunes.
- **La santé** (sous l'égide du DSES) : renforcer la coordination entre acteurs impliqués dans la prise en charge des besoins de santé, notamment psychique.

L'Hospice général se voit ainsi mandaté de la partie hébergement en collaboration avec les institutions genevoises d'éducation spécialisée, pour la prise en charge, et la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe), pour le soutien socio-éducatif. La délégation formalise ainsi les premières mesures entreprises par l'Hospice général avec la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et la FASe afin d'améliorer l'hébergement et l'accompagnement social des RNMA et ex-RMNA.

#### Assurer une continuité de la prise en charge

L'Hospice général se félicite de la volonté de la délégation d'élaborer le dispositif de prise en charge coordonné des jeunes migrants dans une logique de travail en réseau avec les acteurs publics et privés concernés. Il souligne une fois de plus l'importance de clarifier la répartition des rôles et des moyens mis à disposition par ces acteurs afin d'assurer un accompagnement social et un suivi socio-éducatif de qualité répondant aux besoins de ces jeunes au parcours souvent chaotique.

Cette nouvelle politique devrait permettre d'éviter la rupture que peut constituer le passage à la majorité de ces jeunes. Dans l'intervalle, l'institution s'efforce d'appliquer le principe de continuité de la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans et explore avec la FOJ et la FASe de nouvelles pistes en matière d'hébergement.

*\*Le rapport de la HETS «Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et des jeunes migrant-e-s à Genève » est une analyse les besoins des RMNA dans toutes leurs dimensions. Elle a été mandatée par le DIP, suite aux recommandations de la Cour des comptes.*